

Usson en-Forez

LE MAGAZINE
D'INFORMATION
MUNICIPAL

Août 2018



www.usson-en-forez.fr

Mairie d'Usson-en-Forez
Place de l'Église - 42550 Usson-en-Forez. Tél : 04 77 50 61 25



Editorial - Mot du Maire



A l'heure où vous recevez ce bulletin, le village est très impacté par les travaux de la place de la Vialle. Celle-ci est devenue un lieu incontournable d'Usson compte tenu de la présence des commerces, des professions libérales et de la Poste. Nous nous réjouissons de l'arrivée d'un facteur guichetier, (concept innovant) et d'une ouverture au public 6 jours sur 7 de 10h15 à 12h15. C'est une très bonne chose pour l'attractivité du village. Nous avons aussi une pensée pour l'un de nos boulangers, Johan AMATO, durement éprouvé par un incendie comme l'avait été son collègue Philippe FOUGEROUSE il y a 4 ans. Qu'il soit assuré de notre solidarité car un village c'est une communauté de vie. Solidarité et attractivité sont des valeurs essentielles pour l'avenir.

Depuis notre élection, nous avons essayé de renforcer cette attractivité par le soutien à l'activité économique : agriculture, commerce, entreprise, professions libérales doivent œuvrer ensemble pour faire un beau village et inciter à s'y installer, s'y ressourcer, s'y sentir bien. Il existe une communauté d'intérêts pour y trouver tous les services et améliorer notre centralité. Cette idée ressort souvent dans les réunions d'élus. A la croisée de plusieurs routes départementales et malgré l'absence d'un statut administratif, nous avons aujourd'hui le même que Saint Bonnet le Château au sein de Loire Forez Agglomération, cela ne nous réjouit pas pour autant. Nous essayons de trouver notre place dans le nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal). Ce n'est pas facile, malgré une présence constante à toutes les instances. J'en profite pour saluer au niveau du tourisme le travail et l'engagement fort de Josette FOLLEAT, première adjointe. Ce dernier constitue un élément essentiel pour notre développement, compte tenu de la qualité de son territoire. Mais il faudrait pour certains acteurs, plus d'implication au sein de Loire Forez Agglomération pour affirmer notre volonté et justifier les investissements à venir.

Tout doit être en lien pour un développement harmonieux : attractivité, activité, qualité de vie.

A ce propos, après les travaux du jardin public, les travaux de la place de la Vialle sont importants avec ce qui ne se voit pas (la reprise des réseaux en juillet) et ce qui se verra qu'à partir de septembre à savoir l'aménagement paysager et l'amélioration de la sécurité.

Loire Forez Agglomération c'est aussi la perte de compétences pour la commune : voirie, assainissement, éclairage public au 1^{er} janvier 2018 et eau potable au 1^{er} janvier 2020. Pour l'éclairage public nous assumons totalement la diminution importante des points lumineux pour des raisons budgétaires (à la charge de la commune) mais aussi écologiques car il faut penser aux générations futures.

Pour les 18 mois de mandat restant nous ferons de notre mieux pour poursuivre cette politique comme nous espérons l'avoir fait et comme nos prédécesseurs. Je crois qu'à Usson en Forez, en dehors de toute polémique, chaque conseil dans le passé a essayé d'apporter sa pierre à l'édifice pour le rayonnement et l'avenir de notre village. Continuons à être solidaire entre générations.

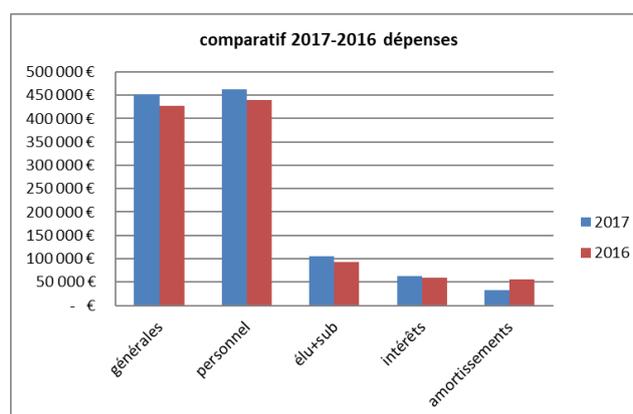
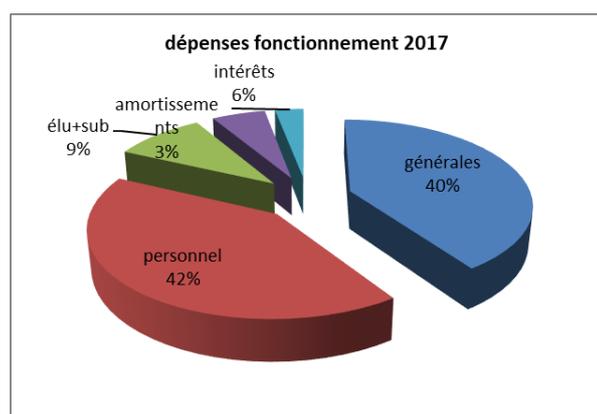
Je vous souhaite à tous un bel été.

Hervé BEAL
Maire

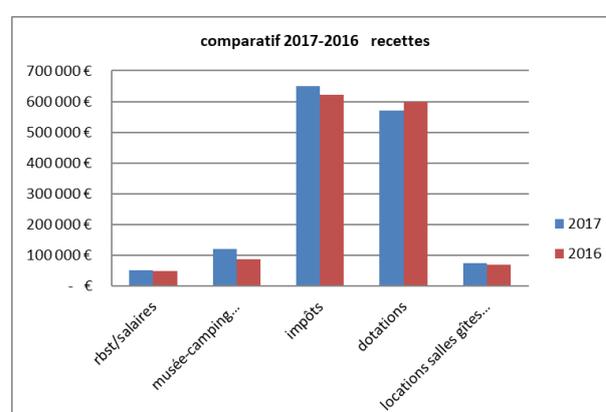
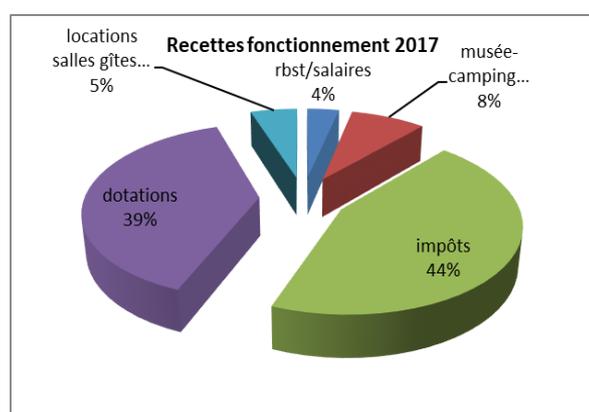
Situation financière CA 2017

BUDGET COMMUNE - FONCTIONNEMENT 2017

| Dépenses | 2017 | 2016 |
|-----------------------|--------------------|--------------------|
| Générales | 451 487 € | 427 000 € |
| Personnel | 463 135 € | 439 000 € |
| Élu+sub | 105 727 € | 93 000 € |
| Intérêts | 62 432 € | 60 000 € |
| Amortissements | 33 309 € | 55 000 € |
| Total dépenses | 1 116 090 € | 1 074 000 € |



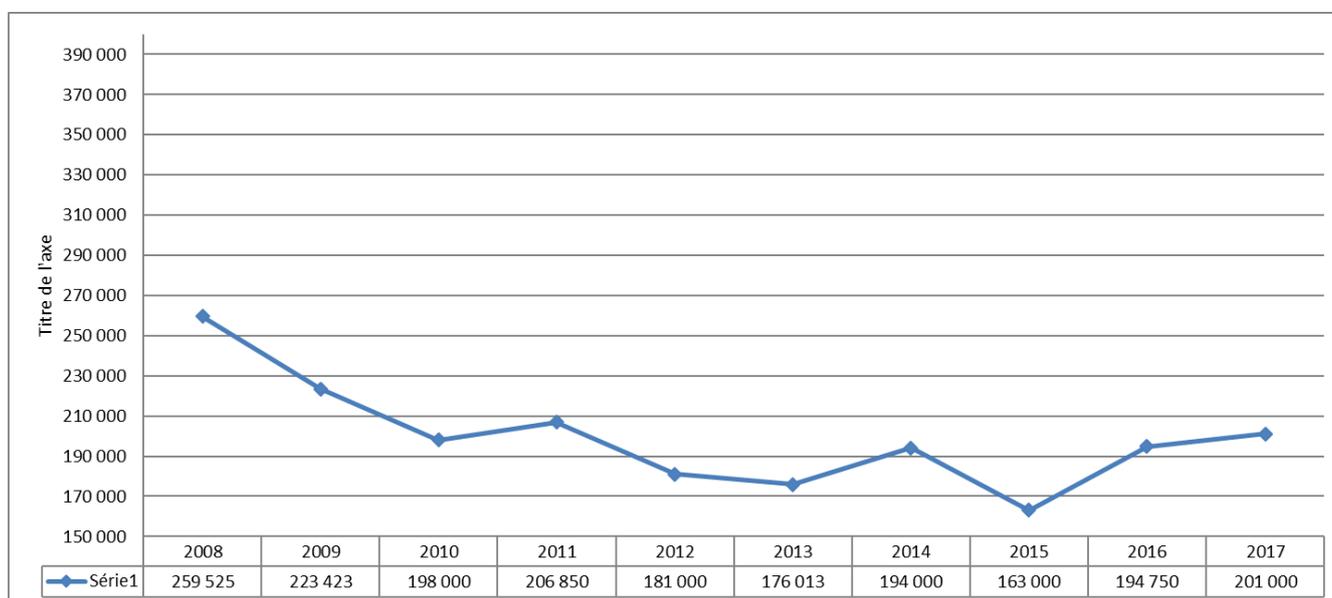
| Recettes | 2017 | 2016 |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|
| rbst/salaires | 51 134 € | 49 000 € |
| Musée-camping... | 119 750 € | 86 000 € |
| Impôts | 649 806 € | 623 000 € |
| Dotations | 571 522 € | 598 000 € |
| Locations salles gîtes... | 75 026 € | 70 000 € |
| Total recettes | 1 467 238 € | 1 426 000 € |



| | | |
|-----------------|------------------|------------------|
| Résultat | 351 148 € | 352 000 € |
|-----------------|------------------|------------------|

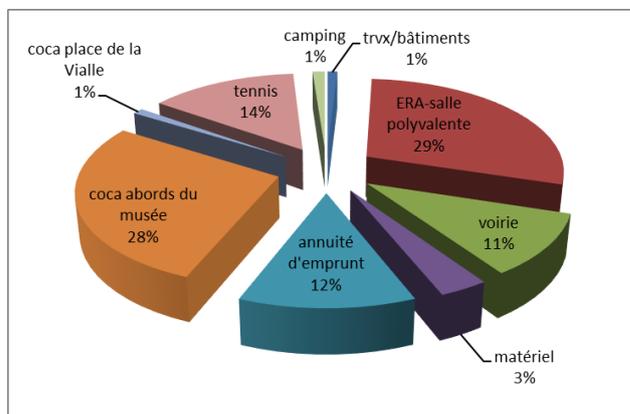
EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DE 2008 à 2017

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Intérêt | 71 525 | 56 113 | 44 000 | 48 700 | 44 200 | 40 000 | 46 000 | 44 000 | 61 250 | 59 000 |
| Capital | 188 000 | 167 310 | 154 000 | 158 150 | 136 800 | 134 000 | 148 000 | 119 000 | 133 500 | 142 000 |
| Annuité | <u>259 525</u> | <u>223 423</u> | <u>198 000</u> | <u>206 850</u> | <u>181 000</u> | <u>176 013</u> | <u>194 000</u> | <u>163 000</u> | <u>194 750</u> | <u>201 000</u> |



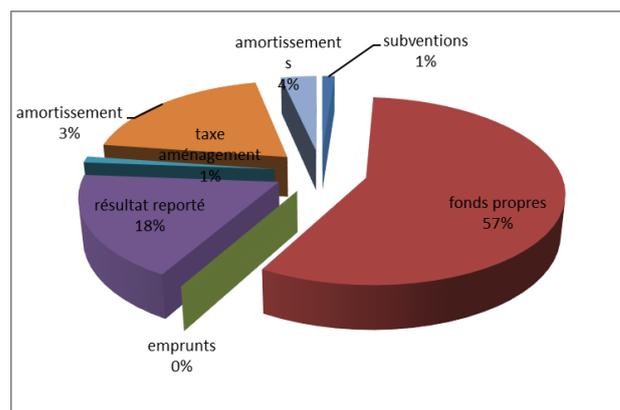
BUDGET COMMUNE - INVESTISSEMENTS 2017

| Dépenses | |
|-------------------------|-----------------------|
| trvx/bâtiments | 11 000,00 € |
| ERA-salle polyvalente | 340 000,00 € |
| voirie | 124 500,00 € |
| matériel | 40 000,00 € |
| annuité d'emprunt | 142 000,00 € |
| coca abords du musée | 327 000,00 € |
| coca place de la Vialle | 12 000,00 € |
| tennis | 164 000,00 € |
| camping | 13 500,00 € |
| total dépenses | 1 174 000,00 € |



Résultat 2017 - 209 000,00 €

| Recettes | |
|-----------------------|---------------------|
| subventions | 11 500,00 € |
| fonds propres | 550 000,00 € |
| emprunts | - € |
| résultat reporté | 174 000,00 € |
| taxe d'aménagement | 10 500,00 € |
| vente biens immo | 186 000,00 € |
| amortissements | 33 000,00 € |
| total recettes | 965 000,00 € |

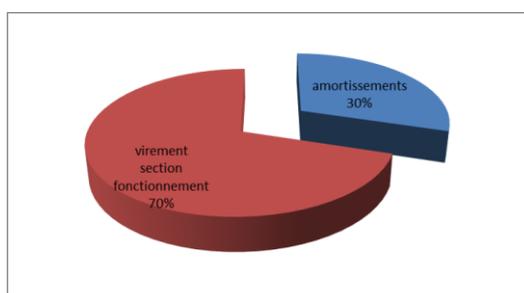
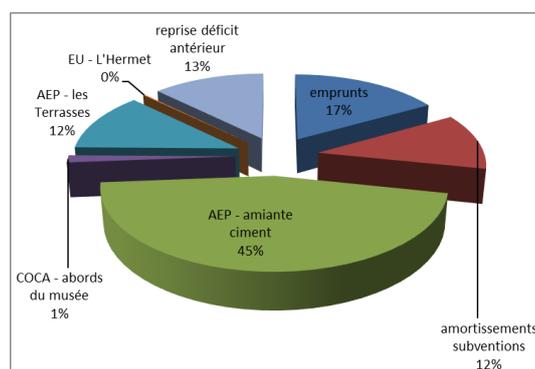


BUDGET EAU ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENTS 2017

| Dépenses | |
|-----------------------------------|---------------------|
| emprunts | 68 000,00 € |
| amortissements subventions | 47 000,00 € |
| AEP - amiante ciment | 185 000,00 € |
| COCA - abords du musée | 6 000,00 € |
| AEP - les Terrasses | 49 000,00 € |
| EU - L'Hermet | 700,00 € |
| reprise déficit antérieur | 51 000,00 € |
| total dépenses | 406 700,00 € |

Résultat 2017 **120 300,00 €**

| Recettes | |
|--|---------------------|
| amortissements | 157 000,00 € |
| virement section fonctionnement | 370 000,00 € |
| total recettes | 527 000,00 € |



Infos mairie

PACS en Mairie

Depuis le 1^{er} novembre 2018, l'enregistrement de la déclaration du Pacte Civil de Solidarité (PACS), de sa modification et dissolution est transféré des tribunaux d'instance aux mairies.

Conditions : être domiciliés sur la commune, en résidence commune.

Documents à remplir :

- **CERFA 15725*02** déclaration conjointe d'un PACS et attestations sur l'honneur de non parenté, non alliance et résidence commune
- **CERFA 15726*02** convention type de PACS

Pièces à joindre au dossier :

- Copie de la carte nationale d'identité
- Extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois.

Procédure :

- Transmettre le dossier en Mairie
- À réception du dossier, fixer une date de rendez-vous pour restitution
- Le jour prévu, restituer la convention aux pétitionnaires (vérifier les CNI)

Modification d'un PACS :

- Le PACS ne peut être modifié que par l'autorité qui l'a enregistré
- La demande peut se faire en présentiel par 1 seul ou les 2 partenaires ou par courrier
- Procédure : **CERFA 15430*01**, joindre les copies des cartes nationales d'identité.

Carte grise

Depuis le 6 novembre 2017, les démarches liées à un certificat d'immatriculation (demande de duplicata, demande de changement d'adresse, de titulaire, déclaration de cession de véhicule) ou au permis de conduire se font **uniquement en ligne sur internet** (plus de démarche en Mairie ou en préfecture).

Pour cela un seul site : www.ants.gouv.fr

Adressage des rues

L'adressage doit permettre une localisation précise du domicile d'une personne, d'une activité ou d'une entreprise.

Le travail de préparation étant terminé, toutes les voies ont été identifiées. Les plaques de rues vont être posées.

Chaque propriétaire va maintenant recevoir un courrier avec l'indication de son adresse pour justifier auprès des administrations. Le numéro qu'il devra apposer lui-même sur son immeuble ou sa porte d'entrée, de façon que celui-ci soit visible de la rue, va lui être remis prochainement par un élu.

Etudes en cours : L'éclairage public

La compétence éclairage public est maintenant assurée par Loire FOREZ Agglomération. Une étude est en cours afin de réaliser des économies sur ce poste.

| | Actuellement | Après dépose, extinction et gestion des lampes |
|----------------------------------|-----------------------|---|
| Charges en fonctionnement | | |
| Consommation | 15 773 € | 3 637 € |
| Abonnement | 6902 € | 3 27 € |
| Maintenance | 7 45 € | 3 485 € |
| Charges en investissement | | |
| | (376 points lumineux) | Environ 176 |
| | 10 679 € | 4499 € |
| | 1200 €/30 ans/29 % | 1 200 €/30 ans/29 % |
| Total | 40 799 € | 14 878 = -64 % |

Différents tests vont être effectués :

- Tests de déconnexion de certaines lampes identifiées non indispensables vis-à-vis de l'intérêt général, en vue de leurs déposes si les tests sont concluants
- Test d'extinction de 23 h30 à 5h30.

Pendant le test, n'hésitez pas à nous faire part de vos observations. Les plans du réseau portant les modifications envisagées peuvent être consultés en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Travaux réalisés

Eau des Terrasses et de Fraisse la Côte

Les abonnés du village des Terrasses subissaient certaines nuisances, notamment avec de l'eau souvent rougeâtre. Pour remédier à cet état de fait, la conduite a été changée et l'ensemble des branchements ont été repris.

La conduite amiante ciment qui desservait Jouanzecq et Fraisse la Côte étant particulièrement fragile a été remplacée par une canalisation en Pehd et posée au moyen d'une trancheuse à roue.

Vingt-cinq branchements ont été repris sur ces deux villages. Montant des travaux de l'ordre de 268 000 €

Camping

Afin d'améliorer la qualité de vie et la sécurité au camping « les Tilleuls » certains travaux ont été réalisés :

- la signalétique ainsi que les numéros d'emplacements ont été revus ;
- les panneaux d'affichage indispensables en vue du classement ont été ajoutés ;
- plantation de haies séparatives entre chaque emplacement ;
- reprise complète des alimentations électriques ;
- installation de jeux pour les enfants ;
- création d'une zone pour les containers à ordures ménagères et tri sélectif ;



Certains travaux restent à faire tel que la reprise des revêtements de l'ensemble des allées et la pose d'un deuxième portail.



Tennis

Les joueurs, licenciés ou non pourront désormais utiliser les nouveaux courts. Ils devront pour cela réserver par tranche uni-horaire auprès du tabac-presse tenu par Mme Maran.



Entretien de la voirie

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence voirie sur les voies communales revêtues qui sont considérées comme voies d'intérêt communautaire, est exercée par la communauté d'agglomération « Loire Forez ».

Pour notre commune, 66 673 mètres linéaires ont été recensés. En fonction de certains critères définis avec Loire Forez, une enveloppe fixe le montant de la charge de la commune. Les travaux sont programmés en fonction de ce montant.

En 2017, ont été revêtus les chemins de la Garde Paradis (tronçon de la Pouzat), le Besset-Bas (vers le château), Truchard (chez Pinel), 3 Tronçons sur Salayes.

En 2018, sont prévus la réfection du chemin du Besset-Haut, les deux parties du VC 5 rejoignant la RN498, la fin du chemin des Chyères.

Fleurissement du village et nettoyage des sentiers de randonnées

Un grand merci :

- aux bénévoles qui ont aidé à la mise en place des massifs de fleurs sur la commune
- aux marcheurs qui ont participé au nettoyage des sentiers de randonnées et qui veillent chaque année à la surveillance des balisages afin de laisser aux touristes une belle image de notre commune.



Borne de recharge électrique

Par délibération en date du 4 décembre 2017, le conseil municipal a décidé d'installer une borne pour la recharge des véhicules électriques.

Le coût de l'installation est de 13 023 € hors taxes avec une subvention de 50%, d'où une charge pour la commune de 6 512 € amortissable sur 6 ans.



Travaux en cours de réalisations : requalification de la Place de la Vialle

Les travaux sont réalisés dans le cadre de l'opération COCA tranche 2.

Pour donner suite à la consultation lancée le 18 janvier 2018, les marchés ont été attribués aux entreprises :

- SADE pour les réseaux pour un montant de 213 715 € hors taxes
- COLAS pour l'aménagement urbain pour un montant de 324 406.52 € hors taxes.



Les travaux sont actuellement en cours. Les réseaux seront terminés le 3 août. L'aménagement urbain quant à lui débutera le 27 août et s'achèvera le 12 octobre.

Expositions temporaires

• «4 temps» Jo Girodon
13 janvier/15 avril 2018



Jo Girodon est un artiste stéphanois qui au delà de ses propres créations a œuvré à la promotion de talents locaux et nationaux émergents.

Son oeuvre est scandée en quatre temps : le temps figuratif, les oeuvres «musicalistes», les inspirations ludiques, les oeuvres rigoureuses sous l'influence du mouvement Madi.

• «Trajectoires»
Regards sur les circulations dans les monts du Forez
16 juin/4 novembre 2018

En 2018, l'écomusée des Monts du Forez aborde la thématique structurante des communications, de la mobilité et des échanges.



A travers le sens des circulations des hommes et des marchandises (partir, venir, penduler, traverser) l'exposition donnera une lecture inédite du territoire alfortézien. Elle s'appuiera sur différents artefacts – objets de la collection, pièces archéologiques, archives, cartes – sur des représentations photographiques ainsi que sur une série de témoignages d'habitants réalisés par l'écomusée.



LE PARCOURS D'EXPOSITIONS

- Une ferme au début du 20^e siècle
- Le regard décapé, une journée ordinaire en 1923
- L'Église catholique en Haut-Forez
- L'édifice Usson-en-Forez et le Haut-Forez gallo-romain
- Cluny, Chantilly, Blérudé... les dentellières
- Les pallions de soie, une production régionale oubliée
- Le atelier du charbon
- Le trésor des cornes, le patrimoine oral
- Le jardin de curé
- Le grenier du musée
- La tour-helvédère

Programme des expositions temporaires
sur le site internet du musée :
www.ecomusee-usson-en-forez.fr



LE MUSÉE EST OUVERT TOUS LES JOURS,

toute l'année, de 14h à 18h,
(sauf le 1^{er} janvier et le 25 décembre).
AUDIO-GUIDE à disposition des visiteurs (français, anglais).
PETITE BOUTIQUE de vente d'objets « patrimoine » et de livres régionaux sélectionnés par le musée.

GROUPES

ACCUEIL sur rendez-vous (visite accompagnée sur demande).
SERVICE PÉDAGOGIQUE : accueil par personnel qualifié documents d'aide à la visite pour les enseignants (dessin pédagogique et pour les élèves du primaire (« livre d'enquête »),
SALLE HORS-SAC mise à disposition gratuitement ou pique-nique dans un parc municipal.

MUSÉE RURAL

écomusée des monts du Forez
Quartier Saint-Joseph - Place Alex Rollas
42350 Usson-en-Forez
Tél. 04 77 50 67 97
mail : musee.foze@wanadoo.fr
Usson en Forez est situé à 50 kilomètres de Saint-Etienne et du Puy-en-Velay et 32 kilomètres d'Ambert (63)



Ouvert tous les jours de 14h00 à 18h00



- Département de la Loire (42)
- Altitude moyenne: 950 m
- (nature, patrimoine et gastronomie)

écomusée des monts du Forez Usson-en-Forez



SAISON
2018

Retrouvez toute notre actualité sur
www.facebook.com/ecomuseedesmontsduforez/



Animations Famille +

- **Lundis 9 et 16 avril 2018, 14h30**
Jeu de piste saveurs et couleurs de saison



Recomposez une combinaison chiffrée, retrouvez un mot ou un objet sur le thème des saveurs et couleurs de saison afin d'obtenir une pièce du puzzle. Plongez aussi la main dans les boîtes mystères pour reconnaître leur contenu, ... puis retrouvez l'odeur des sachets dissimulés dans le jardin...

L'enjeu est de taille puisqu'il faut avoir les 10 pièces pour faire son puzzle et gagner son goûter!!!

Durée 1h30, dès 6 ans. Sur réservation, 4€00/pers.

Autres dates : 2 juin, 14h30 - 12, 18 et 26 juillet, 15h00 - 9 et 23 août, 15h00.

- **Jeu 12 avril 2018, 14h30**

Venez vous défier à un jeu de piste



Une malle mystérieuse, fermée à double tours, a été découverte à l'écomusée. Nous comptons sur vous pour découvrir son contenu. Chaque binôme (enfant accompagné d'un adulte), muni d'un plan du musée, d'un jeu et d'un audio-guide devra résoudre les énigmes dissimulées dans les différentes salles d'exposition du musée.

Durée 1h30, dès 6 ans. Sur réservation, 4€00/pers.

Autres dates : 19 juillet, 15h00 - 6 et 16 août, 15h00.

- **Mercredi 11 avril 2018, 15h00**
Atelier "de la vache au beurre"



Venez apprendre à fabriquer du beurre à l'ancienne, partagez le secret et le savoir-faire des anciens.

Atelier pour les enfants (accompagnés ou non). Préparation et dégustation de son

beurre avec boisson chaude offerte.

Dès 6 ans. Sur réservation, 4€00/pers. 15 enfants maximum

- **Jeudi 19 avril 2018, 14h30**
Atelier nature et jardin

Créez votre nichoir en matériaux recyclés et décorez le.

Dès 6 ans. Sur réservation, 4€00/pers. 12 enfants maximum

- **Lundi 9 juillet 2018, 15h00**
Mène l'enquête à l'écomusée

Comme un détective, collectez des indices et solutionnez des énigmes pour retrouver le profil du cambrioleur parmi différentes propositions de suspects. Récoltez les 4 indices et consultez les fiches des suspects afin de mettre la main sur le coupable.

Durée 1h30, dès 8 ans. Sur réservation, 4€00/pers.

Autres dates : 13 et 30 août, 15h00.

- **Mercredi 25 juillet 2018, 15h00**
Atelier senteurs romaines

Amusez vous à retrouver les plantes aromatiques de l'antiquité, développez votre sens olfactif, puis créez votre propre sel aromatisé aux épices...

Atelier pour enfants, sur réservation, 4€00/pers.

- **Mercredi 22 août 2018, 15h00**
Atelier archéo

Événements

- **Nuit des musées : samedi 19 mai 2018**
Contes au musée, 16h00 et 18h00



Grandpierre va vous raconter des histoires...

A cette occasion embarquez dans le train du Haut-Foréz (navettes prévues entre l'écomusée et le musée d'Estivareilles — spectacle "Quand la TSF chantait les réclames" à 20h30—).

Entrée gratuite pour tous. Spectacle enfants à 16h00 et tout public à 18h00. Ouverture exceptionnelle de 14h00 à 22h00.

- **Rendez-vous au jardin : dimanche 3 juin 2018, 15h00**

Balade contée, légendaire végétal



Avec Patric Rochedy, (conteur paysan, écrivain voyageur) partez découvrir les secrets des herbes que l'on foule ou croise sans s'en apercevoir. Goûter parfois, sentir, toucher, se laisser emporter par leur part de mystère...

Entrée gratuite pour les moins de 18 ans, le samedi 2 et le dimanche 3 juin.

- **Journées nationales de l'archéologie : dimanche 17 juin 2018, 15h00**



Circuit découverte, commenté par Gabriel Ferrand, "de l'écomusée des monts du Foréz au site archéologique de Saint-Jean-D'Aubrigoux". Déplacements en voiture.

- **Journées européennes du patrimoine : Dimanche 16 septembre 2018, 15h00**



L'écomusée accueille Michel et Maryse BERNE de la "Ferme à l'Ancienne" (Bourg-Argental), le temps d'une démonstration d'attelage de bovins, de labours à l'ancienne.

Musée ouvert le samedi et le dimanche de 14h00 à 18h00. Tarif réduit (2€50 au lieu de 4€00)

La parole aux associations

Passation de commandement au CIS :

Le 30 mars dernier, la caserne des sapeurs-pompiers d'Usson en Forez a officiellement intronisé son nouveau chef de centre. Le Lieutenant de sapeur-pompier volontaire Christophe DUFOR a passé la main au Sergent volontaire Eric DEVEILLE.



La truite du Haut Forez

L' AAPPMA, LA TRUITE DU HAUT FOREZ assistera la Fédération départementale de la Loire durant la période estivale à l'occasion de deux demi-journées d'initiation à la pêche à la ligne plus précisément pêche au coup avec appâts naturels. Ces initiations sont ouvertes aux enfants autonomes d'une dizaine à une quinzaine d'années.

Elles se dérouleront au plan d'eau d'Usson en Forez à partir de 14h00 les 19 juillet et 8 Août 2018. Elles sont ouvertes aux enfants désireux d'apprendre les rudiments de la pêche à la ligne.

Ces journées seront encadrées par un enseignant professionnel de la Fédération Départementale de la Loire secondé de bénévoles de la Truite du Haut Forez.

Au mois de septembre l'AAPPMA, LA TRUITE DU HAUT FOREZ ouvrira une école de pêche à la mouche dans ses locaux 14 place de la Vialle à Usson en Forez.

L'activité de cette école s'étalera jusqu'en juin 2019 à raison d'une formation théorique par semaine au siège et deux formations pratiques au départ par mois.

Le nombre de places étant limité, et les détenteurs de la carte de la Truite du haut Forez étant prioritaires, nous invitons les personnes intéressées à adresser un courrier à l'adresse du siège de la Truite du Haut Forez.



Association ADMR D'USSON EN FOREZ

L'Association locale ADMR D'USSON EN FOREZ intervient sur votre commune.

L'ADMR apporte un soutien de la naissance à la fin de vie.
Des professionnels interviennent auprès :

Des Familles :

- pour aider les parents lors d'un événement familial (naissance, maladie, ...)
- pour la garde d'enfants afin de concilier vie familiale et professionnelle (à domicile ou micro-crèches Périgneux et St Maurice en Gourgois)

Portage de repas
Téléassistance Filien

De tout public ,
Pour un service
« ménage » !

Des personnes âgées ou handicapées :

- pour les aider au quotidien (repas, accompagnement, ménage, ...),
- pour leur apporter les soins médicaux nécessaires grâce au SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile)
04 77 76 72 71
- Accueil de jour à Usson en Forez 04 77 25 62 45

Bénévole ADMR :

Une mission passionnante pourquoi pas vous ?

Rejoignez une équipe locale de bénévoles qui agit sur le terrain, crée du **lien social** et est à l'écoute des personnes aidées pour veiller à leur bien-être.

A l'ADMR, de nombreuses missions vous seront proposées, en fonction de vos attentes, de vos connaissances et du temps que vous souhaitez consacrer à l'association.

Ensemble, nous définirons votre engagement et vos missions en fonction de vos souhaits, de votre disponibilité et de vos compétences.

- Accueillir des personnes, les écouter, participer à l'évaluation des besoins et à leur évolution
- Coordonner la communication locale
- Coordonner la gestion du personnel

Et bien d'autres missions...

Pour en savoir plus sur nos services, ou nous rejoindre en tant que bénévole, contactez-nous :

**ADMR d'Usson en Forez 18 place du Grand Faubourg 42380 St Bonnet le Château
Tél : 04 77 50 76 10**

Le comité des fêtes

Comme chaque année, le comité des fêtes vous propose :

- Le bal du 13 juillet avec les Pompiers
- La Vogue
- Le marché de Noël

Le bal du 13 juillet : à la caserne des Pompiers

Depuis 3 ans nous nous sommes associés avec les Pompiers pour le bal du 13 juillet.

Cette année nous innovons au niveau du repas : JAMBALAYA USSONNAISE

Au programme :

- 19h : Repas (10€ adulte / 5€ enfant)
- 21h30 : retraite aux flambeaux dans les rues d'Usson (départ caserne)
- 22h30 : feu d'artifice
- 22h30 : bal



Voque du 24 au 27 août :

Au programme :

- Vendredi 24 août : bal des Frapadingues
- Samedi 25 août :
 - Retraite aux flambeaux : départ salle polyvalente à 21h30
 - Feu d'artifice : 22h30 au plan d'eau
 - Bal à 22h30
- Dimanche 26 :
 - Corso à 15h dans les rues d'Usson
 - Battle des musiques à 17h à la salle polyvalente
 - Repas dansant à 19h à la salle polyvalente (Omelette)
- Lundi 27 à 7h : soupe aux choux et concours de pétanque



Cette année la vente des brioches pour le repas des anciens se déroulera le samedi matin 25 août
Pour les chars du corso le papier crépon offert par le comité des fêtes est à commander au tabac place de l'église.

Marché de Noël le 9 décembre à la salle polyvalente.

Nombreux stands pour vos cadeaux de Noël.

Animations enfants (maquillage, animaux exotiques, etc...)

Avant de vous souhaiter de bien vous amuser en participant à nos manifestations, mais aussi à celles des autres associations Ussonnaises :



- Je voudrais profiter de cet article pour REMERCIER tous les bénévoles du comité des fêtes :

- Ils sont peu nombreux et pourtant grâce à eux, nous pouvons organiser chaque année : la Saint-Patrick, le repas des anciens, la fête de la musique (ou concert), le bal du 13 juillet, la vogue et le marché de Noël
 - Grâce à leur engagement et leur bonne humeur (SI SI je vous l'assure on se marre bien !), le travail en commission se passe bien : repas, musique, bar, logistique, etc...
- Je voudrais profiter de cet article pour REMERCIER les POMPIERS, le SYNDICAT AGRICOLE, les FRAPADINGUES et LES CLASSARDS qui nous aident régulièrement lors des manifestations communes (fête du bois, fête du chou, bal du 13 juillet, omelettes, etc...). Une association seule n'a plus assez de bénévoles pour organiser ce genre de manifestation.

Et je finirais en disant que :

- en 2019, nous espérons faire une nouvelle FETE DU CHOUX et tous ceux qui désirent nous aider sont les bienvenus.
- le comité des fêtes recrute des bénévoles. ... alors **venez participer** à nos commissions ! Qu'est-ce qu'il vous en coûte ?

Pour le comité : Christian PAGES

Contact : fete.animation.ussonenforez@gmail.com

Site : <http://comite-des-fetes-ussion-en-forez.over-blog.com>

Société Sportive Ussonaise (SSU)



Société Sportive Ussonaise

La Société Sportive Ussonaise est depuis fort longtemps ancrée dans le paysage sportif de la commune d'Usson en Forez. Forte cette saison 2017 – 2018 de ses 136 licenciés, répartis sur 11 catégories, elle a vocation à accueillir, sans distinction, garçons et filles désireux de s'adonner à la pratique du football que ce soit sous une forme loisir ou compétitive.

Si l'effectif peut paraître pléthorique, il n'en demeure pas moins que l'association sportive n'échappe pas aux difficultés générées par l'évolution de notre société, à savoir la multiplication et la diversification des propositions d'activités qui engendrent le zapping d'une année sur l'autre, voir même en cours de saison, la montée de l'individualisme, l'altération du lien social et l'absence de la notion d'engagement, pour n'en citer que quelques-unes.

Les principales conséquences de cet état de fait sont la complexité et la difficulté, chaque fin et début de saison, avec lesquelles les dirigeants doivent composer pour constituer les différentes catégories de pratique et assurer l'encadrement de chaque groupe par des éducateurs et accompagnateurs d'équipes.

Aussi, afin de palier à ces difficultés, nous avons cette saison, créé une entente avec nos voisins et amis du club de Saint Pal de Chalencon et rassemblé nos deux écoles de football qui outre le fait de mutualiser nos ressources tant en terme de pratiquants que d'encadrement, nous ont permis d'engager des équipes dans toutes les catégories du football d'animation. Nous avons aussi procédé de la même intention avec le club d'Estivareilles pour les plus petits en U9.

Par ailleurs, nous avons poursuivi notre collaboration avec le club de Luriecq sur la catégorie des U18, ce qui a permis la constitution d'une équipe commune dans cette tranche d'âge.

Il apparaît clairement aujourd'hui que l'avenir ne pourra s'envisager qu'avec une collaboration et une mutualisation effectives des moyens avec nos voisins du plateau, voire la création d'une structure commune par-delà les limites des territoires et découpages administratifs.

Abstraction faite de ces considérations sociologiques et pour faire état du bilan sportif, la SSU compte cette saison trois équipes seniors dont une équipe Foot Loisir, une équipe U18 (en entente avec le FC Luriecq et gérée par ce même club), une équipe U15, une équipe U13, une équipe U11, deux équipes U9 et deux équipes U7. Toutes ces équipes sont encadrées par des éducateurs diplômés et dirigeants pour la partie administrative. A noter le bon comportement de l'équipe fanion qui s'est vu récompensée pour sa 1^{ère} place au Mozaïc Foot Challenge comme étant l'équipe la plus offensive du district dans sa catégorie.



Equipe Seniors 1

Corolairement à la pratique dominicale, les séances d'entraînements sont assurées les mardis, mercredis, jeudis et vendredis à raison d'une séance ou deux selon les différentes catégories et la disponibilité des éducateurs. La pratique hivernale n'est pas négligée avec la découverte et la pratique du Futsal, facilitée par l'utilisation de la salle ERA à Usson et du gymnase de Saint Pal de Chalencon, installations mises à disposition du club gracieusement par les deux municipalités. La participation à de nombreux tournois organisés par d'autres clubs est aussi proposée aux joueurs.

L'aspect convivialité n'est pas négligé puisque la saison est ponctuée par l'organisation de différentes manifestations à l'intention des licenciés telles que l'Arbre de Noël de l'Ecole de Football qui a rassemblé 60 enfants au cinéma « Le Quai des Arts » pour la projection d'un film et la venue du Père Noël qui a régalé les enfants de friandises et qui fut suivi d'un goûter au club house du club.

Le loto de l'Ecole de Foot, une soirée lasagnes, deux concours de pétanque, une soirée barbecue, les tournois U11, U13 et de la vogue, viennent compléter et agrémenter les festivités de cette saison.

Filles ou garçons, vous désirez pratiquer le football, devenir dirigeant ou encadrer une équipe, la SSU est là pour vous accueillir. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter l'association par mail à ssu@lrafoot.org ou le responsable technique du club au 06 80 30 81 37.

« Donner, recevoir, partager : ces vertus fondamentales du sportif sont de toutes les modes, de toutes les époques. Elles sont le sport ».

Aimé Jacquet

Le Responsable Technique du club de la
SSU

BRACONNOT Christian

Le S.C.B.A : Le sporting club de boxe anglaise

Le S.C.B.A. compte 52 licenciés en mixte sur la saison, répartis en boxe éducative, amateur ou loisir adultes.

Cette année fût riche en évènements avec notamment le barbecue de Juillet 2017 et le gala de boxe du 5 mai 2018. Ce dernier a rencontré un vif succès avec pas moins de 450 billets d'entrées comptabilisés.

Théo BROUSSARD, boxeur amateur du S.C.B.A. a brillé sur le ring en livrant un combat acharné dont il est sorti vainqueur.

L'organisation de ce rendez-vous sportif n'aurait pas pu se faire sans la participation active des membres et bénévoles et sans les sponsors.

Un grand merci à tous pour votre engagement humain ou financier.

L'édition 2018 du barbecue géant à Salayes est fixée au **samedi 21 juillet à midi** avec des animations pour adultes et enfants et toujours le fameux ventre glisse.

La reprise des entrainements est prévue mi-septembre, pour tout renseignement ou inscription contactez Patrick CHATAING au 06.75.47.43.39.



Sportivement.
Le Président
Pascal SEGUIN



Moto club ussonnais

Les 14 et 15 avril dernier, nous avons organisé notre premier Crosscountry épreuve du championnat de France.

L'épreuve consistait en :

- Une course de quad le samedi
- Une course de moto le dimanche

Nous avons accueilli 80 quads et 100 motos.



Tout s'est bien déroulé grâce aux bénévoles du moto club et les amis du moto club qui nous ont donné un coup de main.

Nous tenons à remercier la commune pour son aide et son soutien, les particuliers qui nous ont fait confiance et qui nous ont accordé leurs autorisations de passage.

MERCI AUX BENEVOLES du moto club pour leur investissement :

CE FUT UNE MAGNIFIQUE MANIFESTATION pour le Moto Club

Christian PAGES



Association gymnique les coccinelles

Nous comptons 45 gymnastes âgés de 3 à 15 ans. C'est de la gymnastique sur agrès (sol, poutre, table de saut et barres asymétriques). Nous participons aux différentes compétitions au niveau départemental.

Nous avons organisé 2 manifestations :

- Le 26 mai 2018 : Repas et tournoi de pétanque
- Le 2 juin : Rencontre minis poussins (3-5ans)



Association Ussonnaise de boxe (ASSUB)

Notre association : Association ussonnaise de boxe (ASSUB) a été créée en 2009 et a pour but la pratique de la Boxe Anglaise. Monsieur Cyr Bockou en est le président.

Nous avons obtenu d'excellents résultats au cours de cette saison 2017-2018 dont le plus marquant est un titre régional :

Boxe amateur : Liam Bockou sacré champion du lyonnais, et participant en Février aux championnats de France à La Pommeraye près de Nantes.



Deux personnes ont suivi des formations :

- Cyr BOCKOU formation de prévôt se déroulant sur 2 années
- Sylviane BOUDET qui a réussi brillamment son diplôme de formateur Aéroboxe (« boxe sans contact ») qui vient en complément du diplôme d'état de Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur de Loisirs Sportifs tous publics dont elle est titulaire.

A noter que ce diplôme est obligatoire pour pouvoir enseigner l'Aéroboxe.

Nous avons le projet, pour la saison à venir, entre autres le développement de l'activité aérobique qui a commencé en Octobre 2017 et se déroule les mercredis à 18 heures 30 petite salle ERA et qui remporte un franc succès, de développer les mercredis après-midi aussi une activité Baby-boxe dès la rentrée de septembre, managée par Sylviane et adaptée aux enfants de 4 à 6 ans.

Le CLUB est ouvert à tous. Venez nous rejoindre.

Pour tous renseignements veuillez contacter :

Cyr Bockou 06-07-30-96-46 Sylviane Boudet 07-85-43-93-34

Le quai des arts

Les « Journées du Quai des Champs » des 21, 22 et 23 septembre 2018

Cette année, le pôle culturel du « Quai des Arts » organise une manifestation appelée « Journées du Quai des Champs ». L'objectif de cet évènement est de créer une synergie autour du monde cinématographique et rural, autour de plusieurs rendez-vous qui se voudront propices aux échanges. Des instants ludiques et familiaux ponctueront ce weekend autour de la vache Arc-en-Ciel. En voici les grandes lignes.

Le vendredi 21 septembre :

- 18h/21h : petit marché de producteurs locaux sur le parking du cinéma.
- 21H : projection d'un film grand public et familial en référence au monde agricole.

Le samedi 22 septembre :

- 7h : ouverture du Quai des Arts pour le début de la marche de l'AFR.
- 8h30/10h30 : petit déjeuner familial à base de produits laitiers, pains, confitures, miels.....dans le hall du cinéma.
- 10h30 : film jeune public « Le Quatuor à cornes » (de Benjamin Botella, adapté de l'univers d'Yves Cotten). Le film sera suivi d'une animation.
- A partir de 14 heures : après-midi autour de plusieurs films documentaires.
- 18h30/19h45 : apéritif de vins locaux.
- 20h : projection du film « Barrique Instinct » d'Astrid Jatosti. C'est un documentaire qui permet au spectateur de rencontrer différents acteurs du monde du vin "naturel". Les entretiens sont notamment filmés dans les coteaux du Giers ainsi que dans le Beaujolais.

Parallèlement à ces projections, des chapiteaux permettront d'accueillir le public, notamment les plus jeunes autour d'animations de la ludothèque, d'ateliers des médiathèques locales, de l'écomusée, du moulin de Vignal durant tout l'après-midi jusqu'à 18h30.

Le dimanche 23 septembre

- Matinée hors les murs dans des fermes.
- 10h à 12 h : animations autour d'ateliers et de jeux.
- 12h/14h : repas des 3 fourmes. (Repas sur réservation)
- 14h30 : film « Les agronautes » de Honorine Perino. (Présence de la réalisatrice à confirmer)
- 20h30 : film « Le temps des forêts » (à confirmer)

Tout le weekend, vous pourrez voir des vidéos (comices,...), des expositions de photos,... Vous êtes tous invités à venir partager ce moment agricole. Programme complet sur www.cines-haut-forez.fr à partir de septembre.



L'équipe du Quai des Arts

Week-end en fanfare

Au cœur de la vallée de l'Ance, les musiciens des fanfares de Craponne-sur-Arzon Saint-Pal-de-Chalencon et Usson-en-Forez s'unissent pour créer un festival de Bandas nommé « Band'Ance ». Pour cette première, il se déroulera à Saint-Pal-de-Chalencon du **samedi 29 septembre à partir de 18h00 au dimanche 30 fin d'après-midi**. Animations dans tout le village, avec la participation de la Banda Follet, la Banda Maurice, les Ventres Jaunes, Cuivrissime et les Cariocas et la Banda Vorey'V. Entrée gratuite.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mme Annie PRORIOU au 06 11 55 73 43. Page Facebook « Band'Ance festival »

À propos du festival Band'Ance : les musiques présentées s'inspirent des fêtes espagnoles et du Sud-Ouest de la France type feria de Nîmes, Bayonne, Bilbao.



Déclaration annuelle de ruches : Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre.**

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.



Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018)

Écobuage - Brûlage Des Végétaux

Rappel de la réglementation - Juillet 2018

1 – Brûlage des végétaux

Strictement interdit

Pour tous les particuliers, y compris pour les entreprises d'espaces verts ou les paysagistes intervenant pour les particuliers

Cela comprend les déchets de tonte, de taille, d'élagage, de débroussaillage

Sont assimilés à des déchets ménagers

Article 874 du Règlement Sanitaire Départemental – RSD

450 € d'amende

2 – Écobuage

Pratiqué par les professionnels, agriculteurs ou forestiers, le propriétaire ou l'occupant de la parcelle

Disposition réglementaire applicable

| | Propriétaire, ayant droit, agriculteur, forestier | | |
|------------|---|-------------------|--|
| Calendrier | Jusqu'à 200m des bois et forêts | Entre 200 et 400m | Au-delà de 400m |
| Janvier | Autorisé avec déclaration * | autorisé | Pas de réglementation spécifique au brûlage des végétaux |
| février | | | |
| mars | INTERDIT | | |
| avril | INTERDIT | | |
| mai | Autorisé avec déclaration * | autorisé | |
| Juin | | | |
| Juillet | INTERDIT | | |
| Août | INTERDIT | | |
| Septembre | INTERDIT | | |
| Octobre | Autorisé avec déclaration * | autorisé | |
| Novembre | | | |
| décembre | | | |

* : déclaration à retirer et à déposer en mairie 5 jours francs avant la date prévue pour le brûlage

Pour des demandes particulières, des dérogations peuvent être accordées par les services préfectoraux

Code forestier et arrêtés préfectoraux du 08 mars 1974 et du 11 juillet 1984

750 € d'amende

Calendrier des manifestations

| AOÛT 2018 | | | | |
|----------------|---|--|-----------|------------------|
| 3 | Trait d'union | Conférence | Cercle | 20h |
| 4 | Amicale des pompiers | Tripes | Caserne | 8h |
| 4 | Trait d'union | Brocante | Bourg | 6h |
| 10 | Trait d'union | Conférence | Cercle | 20h |
| 10 | SSU foot | Concours de pétanque | Stade | 14h |
| 12 | Jeunes agriculteurs | concours de labour | Daniecq | |
| 17 | Trait d'union | Conférence | Cercle | 20h |
| 19 | Quai des Arts | Retransmission de l'opéra "Don Pasquale" | Cinéma | 15h |
| 24-25-26-27 | Comité des fêtes | Fête patronale | | |
| 31 | Trait d'union | Conférence | Cercle | 20h |
| SEPTEMBRE 2018 | | | | |
| 8 | Les pétanqués | Concours challenge G. DUGUA | Pétanclos | 14h |
| 9 | Syndicat agricole et amicale des pompiers | Fête du bœuf | GS et PS | Toute la journée |
| 21-22-23 | Images et Sons des 3 Provinces | journées "agri-culturelles" | cinéma | |
| 22 | Familles rurales | Marche d'automne | PS | 8h |
| OCTOBRE 2018 | | | | |
| 31 | Sou des écoles | Bal | GS | 22h |
| DECEMBRE 2018 | | | | |
| 9 | Comité des fêtes | Marché de Noël | PS et GS | 14h |

Etat Civil

Mariages

SABART Antoine et VANDERMEERSH Fanny 22 juillet 2017

DECOUCHANT David et MARTIN Alexandra 29 juillet 2017

MATHIEU Nicolas et OULLION Angélique 19 août 2017

GRILLET Gérard et PONCET Hélène 02 septembre 2017

DARAN Frédéric et GIBERT Angélique 30 juin 2018

Naissances

PONCET Hayden – 07 octobre 2017

BUFFERNE Nino – 07 décembre 2017

MONIER Léaline – 12 décembre 2017

ICHI Sawssene – 14 décembre 2017

COUHERT Mathis – 19 mars 2018

VELIA April – 29 mars 2018

MONIER Elyne – 15 avril 2018

CHABANOLES CHAMORET Olivia – 22 juin 2018

SABY Nélio – 29 juin 2018

Décès

ROUX vve VALENTIN Marguerite 02.07.2017

BROSSIER Jean-Marie 20.07.2017

Faure Fernand 25.07.2017

BAVAROT vve CONTAMIN Charlotte 01.08.2017

TEIXEIRA DA COSTA José 09.08.2017

BOSTVIRONNOIS vve BROSSIER Marguerite 16.08.2017

LIMOUSIN ép REDON Bernadette 20.08.2017

VENTE Gérard 30.08.2017

ROCHETTE vve VALLAT Françoise 10.09.2017

SALANON Marie 22.09.2017

MOLLON Jacques 24.09.2017

BALEYDIER Gilles 06.10.2017

FAURE Bruno 12.10.2017

DAURAT vve DUFOUR Paulette 14.10.2017

LAFONT vve LAFONT ÉLISE 15.10.2017

CERISIER ép. COLOMBET Jeanne 28.10.2017

MARTIN Marius 06.11.2017

PÉATIER vve GAGNAIRE Annie 10.11.2017

CARTAL épouse LAGUETTE Maryse 14.11.2017

CHATAING Pierre 22.11.2017

ROUSSON divorcée DUBESSET Gisèle 24.11.2017

EQUY Jean 04.12.2017

CHATAING Marguerite vve ÉQUY 04.12.2017

CHAMBON François 07.12.2017

CHAPUY vve SUCHET Marie 20.12.2017

GRAND Rosalie 24.01.2018

BONNARD Jean 28.01.2018

SANGLÉ René 28.01.2018

MARTIN vve CHATAING Adèle 24.03.2018

MALLIS Georges 20.03.2018

FAVEYRIAL Antoine 26.03.2018

BRUN Maurice 16.04.2018

LAGER Michel 21.04.2018

RAPINAT vve ROSSIGNOL Nicole 21.04.2018

BUISSON Robert 28.06.2018

Horaires et permanences de la Mairie

Place de l'Eglise - 42 550 Usson-en-Forez
Tél : 04 77 50 61 25 - Fax : 04 77 50 64 89
mairie.ussonenforez@wanadoo.fr / www.usson-en-forez.fr

HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRETARIAT :
Tous les jours du lundi au samedi : 8 h 30 - 12 h 00
Mardi, jeudi, vendredi : 14 h 00 - 17 h 30

Rencontre avec le Maire ou adjoint(s) : sur rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.



Services médicaux / Urgences / Divers

Pompiers : 18 ou 112 S.A.M.U. : 15 Gendarmerie : 17 (ou St-Bonnet-le-Château : 04 77 50 09 58)

SANTE

- 2 Médecins (Dr Charpentier et Zéphir) : 04 77 50 20 93
- Kinésithérapeute (M. Thuret) : 09 52 93 69 14
- Dentiste (Dr Chambon) : 04 77 50 62 42
- Ostéopathe (Mme Tourvieille) : 06 30 33 30 38
- Infirmières :
 - Cabinet Giraud Isabelle, Giraud Sandra et Barrallon Isabelle 04 77 50 26 38
Permanence soins 8H30 à 9H00 du lundi au samedi
 - Cabinet Cuoq-Dubreuil : 06 22 62 65 60 ou 06 11 49 24 80
Permanence soins 7H30 à 8H00 du lundi au samedi
 - Sandrine Fayasson, Franck Landon, Rudy Ruis 04 77 50 64 79 ou 06 31 40 95 05
- Pharmacie (Mme Gallon-Briand) : 04 77 50 60 65
- Ambulances et Pompes Funèbres (Bonnet-Mialon) : 04 77 50 11 81
- Centre d'accueil de jour Alzheimer : 04 77 25 62 45 de 9 heures à 13 heures

SOLIDARITE

- Maison de retraite (04 77 50 60 06)
- A.D.M.R. portage de repas et soins à domicile (04 77 50 69 26)
- Assistance sociale : 1 mardi/2 de 10h à 12h (04 77 50 00 49)
- Assistante sociale R.M.I. : mercredi et vendredi sur rendez-vous
- Paroisse : permanence à la cure mardi de 9h à 11h30 (04 77 50 60 74)

EDUCATION, JEUNESSE ET EVEIL

- Ecole maternelle et primaire : 04 77 50 62 24
- Médiathèque (au-dessus de la Mairie) : permanences mardi de 10h à 12h, mercredi de 14h à 16h, vendredi 16h à 19h et samedi de 10h à 12h.
- Relais Petite Enfance : 3^{ème} vendredi du mois de 15 h à 17 h 15 (salle du cercle) + un mardi par mois de 10h30 à 11h45 (salle du cercle) - contact : Communauté de Communes 04 77 50 79 93
- Ludothèque : 4^{ème} mercredi du mois de 14 h à 15 h 30 (salle 2^{ème} étage de la mairie)
- contact : Communauté de Communes 04 77 01 06 60

Collecte des déchets 2018

J'habite à...

Apinac • Chenereilles • Estivareilles • La Chapelle-en-Lafaye • La Tourette • Luriecq • Marols • Merle-Leignec • Montarcher • Saint-Bonnet-le-Château • Saint-Jean-Soleymieux • Soleymieux • Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte • Usson-en-Forez

| JANVIER | | | | | | |
|---------|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | 31 | | | | |

| JUILLET | | | | | | |
|---------|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| | | | | | | 1 |
| 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| 30 | 31 | | | | | |

| FÉVRIER | | | | | | |
|---------|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | | | | |

| AOÛT | | | | | | |
|------|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | | |

| MARS | | | | | | |
|------|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | |

| SEPTEMBRE | | | | | | |
|-----------|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| | | | | | 1 | 2 |
| 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |

| AVRIL | | | | | | |
|-------|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| | | | | | | 1 |
| 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| 30 | | | | | | |

| OCTOBRE | | | | | | |
|---------|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | 31 | | | | |

| MAI | | | | | | |
|-----|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 | 31 | | | |

| NOVEMBRE | | | | | | |
|----------|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | | |

| JUIN | | | | | | |
|------|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| | | | | 1 | 2 | 3 |
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | |

| DÉCEMBRE | | | | | | |
|----------|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| | | | | | 1 | 2 |
| 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |
| 31 | | | | | | |

Pas de changement de votre jour de collecte

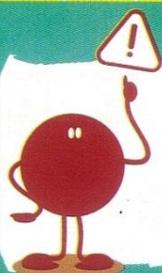
 Collecte ordures ménagères

 Collecte sélective

 Jour férié sans collecte

 Jour férié avec collecte

 Rattrapage des jours fériés
Lorsqu'une semaine comporte un jour férié, les collectes de cette même semaine sont toutes décalées d'un jour.



Attention

Dans le cadre de l'harmonisation de la collecte des déchets sur le territoire Loire Forez, de nouvelles modalités pourraient être mises en place au dernier trimestre 2018. Une information complète vous sera fournie ultérieurement.